

REGLEMENTATION 2016 - PASS'CYCLISME

Comité Régional des Pays de la Loire

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Dames
17 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4

Barème des points

PLACE	1	2	3	4	5
POINTS	6	4	3	2	1

La licence Pass'cyclisme Open est attribuée aux D1 et D2

GESTION DES NIVEAUX

Montée de niveau à l'intérieur du Pass'cyclisme ou Pass'Cyclisme Open de D4 à D1

- 5 jours après **2 victoires** dans le niveau
- après **1 victoire** dans une épreuve du niveau supérieur
- après avoir obtenu **25 pts** suivant barème ci-dessus
- En fin de saison suivant le nombre de point obtenus au classement régional dans les épreuves de 3^{ème} catégorie.
- Avec 5 pts suite à une descente de niveau (exemple 1 place de 1^{er} ou une place de 3^{ème} et une de 4^{ème} ect.)

Carte à la journée

- Le niveau des demandeurs de carte à la journée sur les épreuves du Comité des Pays de la Loire : D1 pour les Hommes et D3 pour les Dames.

Important Les coureurs sont **responsables du suivi** de leurs points

En fin de saison « pour pouvoir bénéficier d'une descente de niveau, il ne faut pas avoir obtenu de place dans les 10 premiers la saison précédente »

- **Gestion des descentes de niveau:**

Elles peuvent intervenir si nécessaire à tout moment sur décision de la commission. (Cas d'écart flagrant après quelques participations pour un nouveau licencié entre le niveau réel et celui affecté)

Par ailleurs en fin de saison, les commissions départementale ou régionale du Cyclisme Pour Tous examinent les éventuelles demandes de descente qui doivent être motivées.

- **Montée en Compétition 3^{ème} catégorie ou en junior**

La montée de Pass'Cyclisme ou de Pass'Cyclisme Open en **compétition 3** ou en **junior** se fait :

- après **1 victoire en compétition 3** ou en **junior** pour le Pass'Cyclisme Open, ou exceptionnellement pour le Pass'cyclisme lorsqu'il participe à une épreuve organisée par son propre club.
- après **1 victoire en D1** pour les licenciés juniors option pass'cyclisme et les ex 3^{ème} catégorie de la saison précédente.
- après **2 victoires en D1** pour les licenciés **19 ans et +**
- **immédiatement** ou **en fin de saison** sur **supériorité manifeste** selon les critères définis par le comité régional.
- en fin de saison suivant le nombre de points obtenus (*) **au classement régional dans les épreuves ouvertes aux 3^{ème} Catégorie**

(*) Cette valeur est définie par chaque comité régional.

- **Supériorité manifeste**

Elle s'applique immédiatement si elle est avérée que ce soit pour la montée dans les niveaux D1, D2, D3, ou pour la montée en catégorie Compétition 3 ou junior.

A titre d'exemple elle se détermine d'après la combinaison de plusieurs critères définis par les comités régionaux :

- nombre de victoires,
- plusieurs places consécutives dans les 5 premiers
- cumul de points,
- comportement dans les épreuves, - etc....
- après avoir bénéficié d'une descente de 3^{ème} catégorie en Pass'cyclisme D1 la remontée se fait immédiatement après 1 victoire.